

## UNE ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES AUX MARCHANDISES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TRANSPORTÉS DANS LES VÉHICULES DE L'ASSURÉ

QUI EST CONCERNÉ PAR CE CONTRAT ?	Sont éligibles au produit Transport privé tous les artisans, commerçants, industriels, et autres entreprises qui, dans le cadre de leur activités principale sont amenés à transporter des marchandises, du matériel et/ou de l'outillage dans des véhicules leur appartenant ou qu'ils ont pris en location ou en prêt.  Le Transport de marchandises doit être une activité accessoire à l'activité principale et ne doit pas faire l'objet d'une facturation séparée.
NON ÉLIGIBLES HORS CIBLES	<ul> <li>Les Transporteurs publics de marchandises (y compris déménageurs) &gt; Produit POLYTRANS</li> <li>Les commissionnaires de transport &gt; Produit POLYTRANS</li> <li>Les entreprises, qui dans le cadre de leurs activités, confient leurs marchandises à des professionnels du transport &gt; Produit ISITRANS</li> </ul>
POURQUOI ?	Les assurances automobiles des artisans et commerçants (plombiers, chauffagistes, réparateurs, métiers alimentaires, agricoles, industriels etc.) couvrent la RC circulation ainsi que les dommages aux véhicules mais rarement, ou bien à des conditions limitées (en capitaux ou en garanties), les marchandises ou biens transportés dans ces véhicules.

#### QUELS SONT LES PROBLÈMES RENCONTRÉS FRÉQUEMMENT PAR LES ASSURÉS ?

- Capitaux Marchandises transportées insuffisants sur les autres contrats (automobile, Multirisques agricole etc..).
- Les conditions de la garantie des Marchandises transportées proposées en option dans les autres branches sont plus limitatives.
- Le vol en stationnement nocturne est généralement exclu.

### QUELLES SONT LES SOLUTIONS APPORTÉES PAR TRANSPORT PRIVE?

- Contrat proposé par des spécialistes de l'assurance transport > meilleure connaissance des risques selon nature de la marchandise
- Les garanties ne se limitent pas aux accidents de la circulation > Possibilité de garantir les dommages subis en cours des opérations de chargement et déchargement selon la nature des marchandises, dommages consécutifs à l'influence de la température pour les transports sous température dirigée.
- En Tous risques, les dommages consécutifs à un coup de frein sans collision sont garantis.
- Garantie du vol 24 h/24 y compris sur la voie publique (sauf marchandises sensibles au vol).
- Les sinistres Marchandises transportées n'affectent pas les résultats des autres polices (automobiles, Multi risques agricoles).
- Possibilité de couvrir les aménagements amovibles du véhicule.
- Garantie possible en France Métropolitaine ou dans toute l'Union Européenne.
- Possibilité de garantir plusieurs natures de marchandises sur un seul et même contrat (marchandises périssables, outillage etc..).

### LES GARANTIES POSSIBLES SUR DEMANDE (SOUMIS À ÉTUDE ET ACCEPTATION)

Garantie des marchandises en expositions

- Garantie des effets personnels
- Garantie des dommages immatériels
- Garantie au premier risque (dérogation à la règle proportionnelle de capitaux)
- Garantie en demi-différence : Révision du parc à l'échéance annuelle.

# COMMENT OBTENIR UN DEVIS ?

#### **DEUX OPTIONS POSSIBLES:**

- Jusqu'à 6 véhicules (si activité non bloquante) : Saisie de l'étude et de l'affaire nouvelle via la FUE
- Au-delà de 6 véhicules ou activité et/ou nature de la marchandise bloquante :
   Compléter le questionnaire proposition Transport pour propre compte GA9J22B et le transmettre au service souscription : Transportmarchandises@generali.fr

Dénomination sociale / Nom :	
Adresse:	
Tél :e-mail :	

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali lard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



<sup>\*</sup> Mention obligatoire pour les agents/courtiers.